



**VILLE DE SHANNON**  
**Procès-verbal**  
**Séance ordinaire**  
**du conseil municipal**  
**Lundi 5 février 2018, à 19 h 30**  
**À Hôtel de Ville**

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général et trésorier, M. Gaétan Bussières, du directeur général adjoint et greffier, Me Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brulé.

## **1 MOT DU MAIRE**

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

## **2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE**

À 19 h 44, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

039-02-18

## **3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

**Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

**1 Mot du Maire**

**2 Ouverture de la séance ordinaire**

**3 Adoption de l'ordre du jour**

**4 Adoption des procès-verbaux antérieurs**

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

4.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION PVC 001-18 DE L'ORGANIGRAMME DÉPOSÉ CONFORMÉMENT À LA RÉSOLUTION 543-10-17»

**5 Trésorerie**

5.1 DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU 20 JANVIER 2 FÉVRIER 2018

5.2 DÉPÔT ET AUTORISATION DU PAIEMENT DU COMPTE MIKE DENIS DU 20 JANVIER 2 FÉVRIER 2018

5.3 AUTORISATION DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ET TRANSMISSION DE LA LISTE À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

- 5.4 DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RUE DE KILKENNY
- 5.5 AFFECTATION DE FONDS – RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RUE DE KILKENNY
- 5.6 RÉSERVE DE LA RUE DE KILKENNY
- 5.7 ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR MONSIEUR GILLES HAMON, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
- 6 Avis de motion**
  - 6.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 586-18 MODIFIANT LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS C-107 FAISANT PARTIE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (352) DE MANIÈRE À REMPLACER LA NOTE 1 PRÉVUE À L'USAGE H-4 « MULTIFAMILIALE I » PAR UN « X »
  - 6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES LIMITES DE VITESSE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 394 ET TOUTES SES MODIFICATIONS SUBSÉQUENTES
  - 6.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 573-17
  - 6.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 547-16
  - 6.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 401 ET TOUTES SES MODIFICATIONS SUBSÉQUENTES
  - 6.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (352) DE MANIÈRE À RETIRER LE « X » DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 ET H-103 DE LA CLASSE H-5 « MULTIFAMILIALE II »
- 7 Dépôt des projets de règlement**
  - 7.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 569-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 397 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE DE SECTEUR POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RUE DE KILKENNY ET CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE À CETTE FIN
  - 7.2 DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 579-17 PORTANT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS EN MATIÈRE MUNICIPALE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 527-16
- 8 Adoption de règlements**
  - 8.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 587-18 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 484 SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SHANNON VISION INC.
  - 8.2 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-18 MODIFIANT LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS C-107 FAISANT PARTIE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (352) DE MANIÈRE À REMPLACER LA NOTE 1 PRÉVUE À L'USAGE H-4 « MULTIFAMILIALE I » PAR UN « X »
- 9 Administration**
  - 9.1 LOGO ET ARMOIRIES DE LA VILLE DE SHANNON
  - 9.2 SERVICE RÉGIONAL DE TRANSPORT ADAPTÉ - RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE 2018 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER
  - 9.3 COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE (ÉCOLE ALEXANDER-WOLFF) - PROTOCOLE GÉNÉRAL D'ENTENTE D'UTILISATION DE LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS
- 10 Gestion contractuelle**
  - 10.1 OCTROI D'UN CONTRAT À LES CONSTRUCTIONS BINET INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE PROJET No 171-08233-00 N/RÉF. AO17-003
  - 10.2 OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ À NORDIKEAU – SERVICES PROFESSIONNELS – FORMULAIRE D'USAGE DE L'EAU POTABLE 2017
- 11 Urbanisme**
  - 11.1 DÉPÔT - RAPPORTS DES PERMIS ET CERTIFICATS DU 22 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2018
  - 11.2 DÉPÔT – COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) PP2017-90016
  - 11.3 DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) PP2017-90016 CONCERNANT LES LOTS 5 476 327 ET 5 476 329
  - 11.4 AUTORISATION D'OUVERTURE DU PROLONGEMENT DE LA RUE O'HEARN, ENTRE LES RUES THOMPSON ET HODGSON
  - 11.5 MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - RELANCE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE DES PUIES
  - 11.6 DÉMISSION DE MADAME JACYNTHÉ CAYER, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME
  - 11.7 DÉMISSION DE MADAME VÉRONIQUE TOUCHETTE, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME
  - 11.8 NOMINATION DE MADAME SARAH PERREULT, À TITRE DE SUBSTITUT AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME
- 12 Loisirs, communications et vie communautaire**
  - 12.1 DEMANDE DE SUBVENTION – CATHOLIC WOMEN'S LEAGUE POUR L'ANNÉE 2018
  - 12.2 DEMANDE DE SUBVENTION – COMMITTEE OF VIEUX-QUÉBEC FEIS POUR L'ACTIVITÉ TENUE EN SEPTEMBRE 2018
  - 12.3 DEMANDE DE SUBVENTION – DÉFILÉ DE LA SAINT-PATRICK POUR L'ANNÉE 2018

- 12.4 DEMANDE DE SUBVENTION – CLUB D'ÂGE D'OR DE SHANNON POUR L'ANNÉE 2018
- 13 Greffe**
- 13.1 DÉPÔT – REGISTRE DU NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION DU 21 JANVIER AU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2018
- 14 Travaux publics**
- 14.1 DÉPÔT – RAPPORT SUR L'UTILISATION ET LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016
- 14.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC L'ENTREPRISE 2538-5436 QUÉBEC INC. D'UNE CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE GRIFFIN PHASE II
- 15 Sécurité publique**
- 15.1 ADOPTION ET DÉPÔT – PROGRAMME DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
- 15.2 SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – AUTORISATION AUX DIRECTEURS ADJOINTS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
- 15.3 DÉMISSION DE M. MAXIME LEBEAU, À TITRE DE POMPIER PREMIER RÉPONDANT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 15.4 CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE NOMS – POSTES DE POMPIERS PREMIERS-RÉPONDANTS
- 15.5 CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE NOMS – POSTES DE LIEUTENANT
- 15.6 CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE NOMS – POSTES DE CAPITAINE
- 15.7 EMBAUCHE DE MME MARIE-FRANCE LAMBERT - PREMIER RÉPONDANT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 16 Ressources humaines**
- 16.1 LEVÉE DE PROBATION DE MADAME ÉLAINE FLEURY, COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 16.2 LEVÉE DE PROBATION DE MADAME AUDREY-ANNE BRÛLÉ, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AU SERVICE DES FINANCES
- 16.3 LEVÉE DE PROBATION DE MADAME MÉLANIE POIRIER, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION ET ADJOINTE AU GREFFE
- 17 Correspondance**
- 18 Suivi des dossiers des élus**
- 19 Divers**
- 20 Période de questions**
- 21 Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

#### **4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS**

---

040-02-18

##### **4.1 Séance ordinaire du 22 janvier 2018**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 22 janvier 2018, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

041-02-18 **4.2 Dépôt - Procès-verbal de correction PVC 001-18 de l'organigramme déposé conformément à la résolution 543-10-17»**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC 001-18 considérant qu'il s'agit d'une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture du point 1 de la Résolution 121-02-17 puisqu'on y lit « ...pour la saison se terminant le 15 mai 2016... », alors qu'on aurait dû y lire « ...pour la saison se terminant le 15 mai 2017... » étant donné le contrat dont il est question dans cette résolution n'avait été octroyé qu'en octobre 2016.

*Document déposé : 041-02-18*

**5 TRESORERIE**

---

042-02-18 **5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 20 janvier 2 février 2018**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 2 février 2018 au montant total de 298 642.19 \$ ; (excluant les factures de l'entreprise Mike Denis inc. au montant total de 29 023.77 \$, adoptées séparément) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 042-02-18*

043-02-18 **5.2 Dépôt et autorisation du paiement du compte Mike Denis du 20 janvier 2 février 2018**

*Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.*

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les factures de l'entreprise Mike-Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 2 février 2018 au montant total de 29 023.77 \$ ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 042-02-18*

044-02-18     **5.3    Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission de la liste à la MRC de La Jacques-Cartier**

Considérant les dispositions des articles 505 et suivants de la LCV relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser le directeur général adjoint et greffier, Me Sylvain Déry, à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier les dossiers inscrits sur la liste des personnes endettées envers la Ville pour les taxes municipales 2017, en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, s'ils n'ont pas acquitté le solde dû au 31 décembre 2017, avant l'adoption de la présente résolution ;
- 2) D'inclure le rapport des soldes à payer, en annexe, afin qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 044-02-17*

045-02-18     **5.4    Dépôt – État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny**

Considérant la volonté du Conseil d'abroger le Règlement numéro 397 *décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin* ;

Conformément à l'article 569.4 de la LCV qui stipule que toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de la fin à laquelle la réserve est créée doivent avoir été effectuées à la date à laquelle elle cesse d'exister ;

Le Directeur général et trésorier dépose *l'État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny*.

*Documents déposés : 045-02-18*

046-02-18     **5.5    Affectation de fonds – Réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny**

Considérant le *Règlement (397) décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin* » ;

Considérant que cette réserve sera abrogée suivant la Résolution 233-05-17 « Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin » ;

Considérant la Résolution 044-02-18 « Dépôt - État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny » ;

Considérant l'article 569.4 de la LCV stipulant que l'excédent des revenus sur les dépenses peut être versé dans le fonds général ;

**En conséquence,**

**Sur proposition M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) De transférer l'excédent des revenus sur les dépenses de la réserve de la rue de Kilkenny totalisant 16 351,90 \$ au fonds général ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

047-02-18 **5.6 Réserve de la rue de Kilkenny**

Considérant l'abrogation de la réserve de la rue de Kilkenny suivant la Résolution 233-05-17 « Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin » ;

Considérant la Résolution 045-02-18 prévoyant de transférer de l'excédent des revenus sur les dépenses de la réserve de la rue de Kilkenny totalisant 16 351,90 \$ au fonds général ;

Considérant la volonté du conseil d'utiliser ces fonds à l'usage prévu ;

**En conséquence,**

**Sur proposition M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) Que le Conseil s'engage à utiliser le montant de 16 351,90 \$ du fonds général pour des travaux requis sur la rue de Kilkenny ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

048-02-18 **5.7 Émission d'une carte de crédit pour Monsieur Gilles Hamon, directeur des travaux publics**

Considérant le pouvoir de dépenser du Directeur des travaux publics (correspondant au titre Directeur des services techniques), conformément au *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats* ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins pour Monsieur Gilles Hamon, directeur des travaux publics ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## 6 AVIS DE MOTION

---

- 049-02-18 **6.1 Avis de motion - Règlement numéro 586-18 modifiant la grille de spécifications C-107 faisant partie du Règlement de zonage (352) de manière à remplacer la note 1 prévue à l'usage H-4 « Multifamiliale I » par un « X »**

Conformément à l'article 356 de la LCV qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 586-18 modifiant la grille de spécifications C-107 faisant partie du *Règlement de zonage (352)* de manière à remplacer la note 1 prévue à l'usage H-4 « Multifamiliale I » par un « X ».

- 050-02-18 **6.2 Avis de motion – Règlement sur les limites de vitesse, abrogeant et remplaçant le Règlement 394 et toutes ses modifications subséquentes**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement sur les limites de vitesse, abrogeant et remplaçant le Règlement 394 et toutes ses modifications subséquentes, afin de réduire la vitesse sur le chemin de Dublin ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

- 051-02-18 **6.3 Avis de motion - Règlement sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-17**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 573-17 ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

- 052-02-18 **6.4 Avis de motion - Règlement sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 547-16**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 547-16 ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

- 053-02-18 **6.5 Avis de motion – Règlement sur le comité consultatif de la famille et des aînés, abrogeant et remplaçant le Règlement 401 et toutes ses modifications subséquentes**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement sur le comité consultatif de la famille et des aînés, abrogeant et remplaçant le Règlement 401 et toutes ses modifications subséquentes, afin de retirer le versement d'indemnité pour les réunions ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

054-02-18 **6.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II »**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer le « X » des grilles de spécifications C-36, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102 et H-103 de la classe H-5 « Multifamiliale II » ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

## **7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT**

---

055-02-18 **7.1 Projet de Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017 ;

Considérant la Résolution 044-02-18 concernant le dépôt de l'État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny ;

Conformément à la loi, M. le Maire dépose le projet de Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement numéro 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin ;

M. le Maire mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant ;

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

*Document déposé : 055-02-18*

056-02-18 **7.2 Dépôt - Projet de Règlement numéro 579-17 portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 527-16**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017 ;

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, Mme Sarah Perreault qui a donné l'avis de motion, présente le projet de Règlement numéro 579-17 portant sur l'éthique et la déontologie des élus en matière municipale, abrogeant et remplaçant le Règlement 527-16 ;

Elle mentionne l'objet, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant ;

Il est déclaré que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

*Document déposé : 056-02-18*



057-02-18

**8.1 Adoption - Règlement numéro 587-18 abrogeant le Règlement 484 sur le conseil d'administration de Shannon Vision Inc.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 janvier 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2018 ;

Considérant la tenue de l'assemblée générale spéciale le 23 janvier 2018 pour procéder à la dernière étape du processus de dissolution de Shannon Vision inc. ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 587-18 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

058-02-18

**8.2 Second projet de Règlement numéro 586-18 modifiant la grille de spécifications C-107 faisant partie du Règlement de zonage (352) de manière à remplacer la note 1 prévue à l'usage H-4 « Multifamiliale I » par un « X »**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement est donné séance tenante, soit le 5 février 2018 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) et qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 586-18 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) Conformément à la loi, de lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018, de 9 h à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## **9 ADMINISTRATION**

---

### **059-02-18 9.1 Logo et armoiries de la Ville de Shannon**

Considérant que la Ville souhaite encadrer l'utilisation de son logo et de ses armoiries ;

Considérant que la Ville souhaite que ses canaux de communications soient officiels ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. le conseiller Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par M. le conseiller M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'interdire l'utilisation du logo et des armoiries de la Ville sans autorisation expresse de la direction générale ;
- 2) D'interdire la création de pages ou de sites électroniques qui annoncent un lien sans autorisation avec la Ville ;
- 3) D'insérer notamment cette directive dans la *Politique de gestions des ressources humaines* ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

### **060-02-18 9.2 Service régional de transport adapté - Renouvellement de la participation financière 2018 sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier**

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré sa compétence au regard du transport adapté régional le 21 septembre 2005 ;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté ;

Considérant que la Ville de Shannon participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et désigne, par le fait même, la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la municipalité ;

Considérant la quote-part pour la Ville de Shannon s'élève à 13 739 \$ pour 2018 ;

Considérant que la Ville doit, avant le 31 mars de chaque année, confirmer sa participation au service ainsi que le montant de sa quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De confirmer la participation de la Ville de Shannon au transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier et de verser la quote-part 2018 d'un montant de 13 739 \$ ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

061-02-18

**9.3 Commission scolaire de la Capitale (École Alexander-Wolff) - Protocole général d'entente d'utilisation de locaux et équipements**

Considérant la volonté du conseil municipal de conclure une entente avec la Commission scolaire de la Capitale concernant l'utilisation de locaux et équipements disponibles dans les immeubles de la Ville et de l'école Alexander-Wolff ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la direction générale à entreprendre des discussions dans l'objectif de signer une entente avec la Commission scolaire de la Capitale pour l'utilisation de locaux et d'équipements disponibles dans les immeubles de la Ville et de l'école Alexander-Wolff ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**10 GESTION CONTRACTUELLE**

---

062-02-18

**10.1 Octroi d'un contrat à Les Constructions Binet Inc. pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable PROJET No 171-08233-00 N/Réf. AO17-003**

Considérant la Résolution 341-06-17 « Octroi d'un contrat à l'entreprise WSP Canada inc. pour les plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement des eaux » ;

Considérant l'appel d'offres PROJET No 171-08233-00 - AO17-003 pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable affiché sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) le 12 octobre 2017 ;

Considérant le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* (531-16) ;

Considérant que les travaux prévus dans l'addenda no 2, affiché sur le SEAO, ajoutent un montant de 10 800 \$ (taxes non incluses) au prix inscrit dans les soumissions déposées par les entreprises ;

Considérant la recommandation du comité de sélection de l'entreprise WSP Canada inc. ;

ENTREPRISE	CONFORME	RANG	PRIX (taxes non incluses)
Les Constructions Binet inc.	x	1	1 968 000.00 \$
Parko Inc.	x	6	2 367 964.00 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	x	3	2 279 146.00 \$
Cribtec Inc.	x	2	2 158 200.00 \$
T.G.C. Inc.	x	7	2 455 059.50\$
Entreprises G.N.P. Inc.	x	5	2 342 939.00 \$
Allen Entrepreneur Général inc.	x	4	2 300 000.00 \$

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à « Les Constructions Binet inc. » au montant de 1 968 000 \$ additionné d'un montant de 10 800 \$ (lettre de recommandation de WSP Canada inc.) totalisant un montant de 1 978 800 \$ (taxes non incluses) pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable, conformément au devis de l'appel d'offres PROJET No 171-08233-00 N/Réf. AO17-003 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 062-02-18*

063-02-18 **10.2 Octroi d'un contrat gré à gré à Nordikeau – Services professionnels – Formulaire d'usage de l'eau potable 2017**

Considérant l'exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de compléter annuellement un formulaire sur l'usage d'eau potable sur le territoire de la Ville ;

Considérant l'expertise professionnelle de l'entreprise Nordikeau dans ce domaine ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à M. Didier Thevenard de l'entreprise Nordikeau pour compléter le *Formulaire de l'usage de l'eau potable en 2017* sur le territoire de Shannon dans les délais prescrits ;
- 2) D'autoriser la dépense pour la réalisation de ce travail au montant forfaitaire de 1 850 \$ (taxes non incluses) et des frais additionnels si nécessaire, tel que précisé dans l'offre de services professionnels Réf 80000-001-6742 jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 063-02-18*

**11 URBANISME**

---

064-02-18 **11.1 Dépôt - Rapports des permis et certificats du 22 janvier au 2 février 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 22 janvier au 2 février 2018.

*Documents déposés : 064-02-18*

065-02-18 **11.2 Dépôt – Compte-rendu de la consultation publique sur le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) PP2017-90016**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le compte-rendu de la consultation publique sur le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) tenue le 1<sup>er</sup> février 2018.

*Document déposé : 065-02-18*

066-02-18 **11.3 Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) PP2017-90016 concernant les lots 5 476 327 et 5 476 329**

Considérant que le promoteur soumet une demande de modification au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PP11-008, adoptée par le conseil municipal en 2012 ;

Considérant la Résolution 44-03-12 adoptée le 5 mars 2012, précisant les conditions à respecter lors de la construction des huit bâtiments multifamiliaux demandés ;

Considérant la Section XI de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* A-19.1 ;

Considérant le *Règlement sur les projets particuliers* 308, adopté le 1<sup>er</sup> mars 2004 ;

Considérant que la procédure est assujettie à l'approbation des personnes habiles à voter ;

Considérant que la demande consiste à convertir deux bâtiments sur les lots 5 476 327 et 5 476 329 situés au 57 et 65, rue Saint-Patrick comprenant cinq unités de logement avec garage intérieur, en bâtiment de six unités de logement sans garage ;

Considérant qu'il n'y a aucune autre modification au niveau de l'implantation et du gabarit du projet ;

Considérant que le nombre de cases de stationnement extérieur respecte le nombre de cases minimal requis en vertu du *Règlement de zonage* 352 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que la modification demandée n'aura pas d'impact sur l'apparence du projet dans son ensemble ;

Considérant que le CCU recommande d'appuyer la demande de PPCMOI PP2017-90016, sous la condition suivante :

- Planter au minimum un arbre par tranche de deux cases de stationnement ;

Considérant que le service d'urbanisme est favorable à la demande de PPCMOI PP2017-90016 ;

Considérant la consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> février 2018 à 19 h à l'Hôtel de Ville de Shannon ;

**En conséquence,**

**Sur proposition M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accepter la demande de projet particulier PP2017-90016 concernant les lots 5 476 327 et 5 476 329 situés au 57 et 65, rue Saint-Patrick sous la condition suivante :
  - Planter minimum un arbre par tranche de deux cases de stationnement ;
- 2) Conformément à la loi, de lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, le 1<sup>er</sup> mars 2018, de 9 h à 19 h, à l'Hôtel de Ville, sis au 50, rue Saint-Patrick ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

067-02-18

#### **11.4 Autorisation d'ouverture du prolongement de la rue O'Hearn, entre les rues Thompson et Hodgson**

Considérant que le Conseil souhaite municipaliser la portion de rue qui prolonge la rue O'Hearn, entre les rues Thompson et Hodgson ;

Considérant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

Considérant la demande déposée le 23 janvier 2018 par la Société / Développement SYLMAR, représentée par M. Yvan Carrier, pour le projet de prolongement de la rue O'Hearn, entre les rues Thompson et Hodgson ;

Considérant le plan de compilation déposé, réalisé par M. Gilles Simard, a.-g, sous ses minutes 10289 ;

Considérant que la Ville a municipalisé une portion de 122 mètres de la rue O'Hearn pour lesquelles des travaux sont requis ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Sophie Perreault ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'ouverture du prolongement de la rue O'Hearn, conformément à une entente intervenue avec la Société / Développement SYLMAR, jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, comprenant :
  - Partage des coûts pour la municipalisation de cette rue (122 mètres) ;
  - Paiement par la Ville d'une somme de 60 000 \$, payable en un versement unique le jour de la municipalisation ;
  - Projet « clé en main », à la charge du promoteur, soit construction, arpentage, signalisation, notaire, réseau, électrique, etc. ;
  - Ouverture de la rue O'Hearn au printemps 2018 ;
  - Asphaltée en mai 2018 ;
  - Terrains mis en vente dès le printemps 2018 ;
- 2) De mandater Me Jean-Philippe Brisson, de la firme Boilard, Renaud Notaires inc. pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité avec les dispositions du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* et la présente résolution, avec la Société / Développement SYLMAR ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

*Document déposé : 067-02-18*

**Adoptée à l'unanimité**

068-02-18

#### **11.5 Mandat au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Relance du projet de prolongement de la rue des Puits**

Considérant la Résolution 279-09-15, datée le 8 septembre 2015, concernant le dépôt d'une demande de prolongement de la rue des Puits, correspondant au lot 4 369 855, par Monsieur Maxime Doyon, à titre de représentant de l'entreprise Les Hauts-Bois de Shannon, 2538-5436 Québec Inc. ;

Considérant que le promoteur souhaite relancer ce projet étant donné qu'il n'a pas été réalisé tel que prévu en 2015 ;

Considérant le délai écoulé depuis la demande initiale ;

Considérant la possibilité de changements dans les lois provinciales et les règlements municipaux ;

Considérant que le Conseil souhaite s'enquérir des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans le cadre de la relance de ce projet ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) De mandater le CCU pour analyser la demande de relance du projet de prolongement de la rue des Puits, soumise par M. Maxime Doyon ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

069-02-18

**11.6 Démission de Madame Jacynthe Cayer, membre du Comité consultatif de l'urbanisme**

Considérant le *Règlement sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme (547-16)* ;

Considérant que Mme Jacynthe Cayer soumet une demande de démission du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**En conséquence,**

**Sur proposition M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accepter la démission de Mme Jacynthe Cayer, membre du CCU ;
- 2) De remercier Mme Cayer pour sa contribution au sein du CCU ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

070-02-18

**11.7 Démission de Madame Véronique Touchette, membre du Comité consultatif de l'urbanisme**

Considérant le *Règlement sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme (547-16)* ;

Considérant que Mme Véronique Touchette ne demeure plus sur le territoire de la Ville de Shannon et retire sa candidature ;

**En conséquence,**

**Sur proposition M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accepter la démission de Mme Véronique Touchette, membre du CCU ;

- 2) De remercier Mme Touchette pour sa contribution au sein du CCU ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

071-02-18

**11.8 Nomination de Madame Sarah Perreault, à titre de substitut au Comité consultatif de l'urbanisme**

Considérant l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que le Conseil souhaite nommer un substitut en remplacement du président du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU), M. Normand Légaré ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De nommer Mme Sarah Perreault, à titre de substitut de M. Normand Légaré, président du CCU ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

072-02-18

**12.1 Demande de subvention – Catholic Women's League pour l'année 2018**

Considérant la demande d'aide financière adressée par la présidente de la Catholic Women's League, Madame Kerry Ann King ;

Considérant le dépôt de la reddition de comptes tel que requis pour l'année 2017 ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités et son apport pour la communauté ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer une subvention de 2 500\$, payable à « Catholic's Women League » pour la réalisation de ses activités, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2019 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**



073-02-18 **12.2 Demande de subvention – Committee of Vieux-Québec Feis pour l'activité tenue en septembre 2018**

Considérant la demande d'aide financière adressée par la présidente du comité Vieux Québec Feis, Madame Kerry Ann King ;

Considérant le dépôt de la reddition de comptes tel que requis pour l'année 2017 ;

Considérant l'importance de la danse irlandaise dans la culture de la Ville, ce qui fait de Shannon un lieu de prédilection pour la tenue du spectacle de danse irlandaise ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accorder une subvention de 2 000 \$, payable à « Vieux Québec Feis » pour l'organisation d'une compétition de danse irlandaise le 22 septembre 2018, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2019 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

074-02-18 **12.3 Demande de subvention – Défilé de la Saint-Patrick pour l'année 2018**

Considérant le plan de partenariat soumis à la Ville par le Défilé de la Saint-Patrick de Québec ;

Considérant l'importance de la culture irlandaise pour la ville de Shannon ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation du défilé qui se tiendra le 24 mars 2018 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer une subvention de 2 000\$, payable à « Le Défilé de la Saint-Patrick de Québec » pour contribuer à la réalisation de cet événement ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

075-02-18 **12.4 Demande de subvention – Club d'âge d'or de Shannon pour l'année 2018**

Considérant la demande d'aide financière adressée par la présidente du Club d'âge d'or de Shannon, Madame Shirley Kiley ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités et son apport pour la communauté ;

Considérant que la Résolution 007-01-18 concernant la demande de dépôt de la reddition de comptes pour l'année 2017 ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer une subvention de 3 000\$, payable à « Club d'âge d'or de Shannon » pour la réalisation de ses activités, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2019 ;
- 2) D'émettre le chèque de ladite subvention dès la réception de la reddition de comptes pour l'année 2017 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

076-02-18

---

### **13 GREFFE**

---

#### **13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information du 21 janvier au 1<sup>er</sup> février 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* du 21 janvier au 1<sup>er</sup> février 2018. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

*Document déposé : 076-02-18*

---

### **14 TRAVAUX PUBLICS**

---

077-02-18

#### **14.1 Dépôt – Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2016**

Le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, dépose le *Rapport sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable 2016*.

*Documents déposés : 077-02-18*

078-02-18

#### **14.2 Approbation et autorisation de signature avec l'entreprise 2538-5436 Québec Inc. d'une convention d'établissement d'une servitude pour l'éclairage public - Rue Griffin phase II**

Considérant le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* (385) concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

Considérant la Résolution 143-04-16 « Développement de la rue Griffin – Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage pour l'entretien de l'éclairage de rue avec l'entreprise 2538-5436 Québec inc. » ;

Considérant qu'il y a lieu de réadopter une nouvelle résolution à cet égard compte tenu du temps écoulé ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Normand Légaré ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de servitude de passage pour l'entretien de l'éclairage de rue avec l'entreprise 2538-5436 Québec inc., considérant le croquis joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;

- 2) De mandater Me Jean-Philippe Brisson, de la firme Boilard, Renaud Notaires inc. pour la préparation de la convention de servitude avec l'entreprise 2538-5436 Québec inc. ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 078-02-18*

## **15 SECURITE PUBLIQUE**

---

079-02-18

### **15.1 Adoption et dépôt – Programme de premiers répondants de Santé et Services sociaux**

Considérant la volonté du Conseil de poursuivre un service de premiers répondants rapide et efficient en situation d'urgence sur le territoire de la Ville ;

Considérant le Programme de premiers répondants de Santé et Services sociaux, mis à jour en mai 2014 et jamais adopté à ce jour ;

Considérant la volonté du Service de la sécurité publique de se doter d'un outil de travail pour encadrer leurs interventions et limiter ces dernières au champ de compétences autorisées ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter le Programme de premiers répondants de Santé et Services sociaux, mis à jour en mai 2014, faisant partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) De ne plus autoriser d'interventions hors mandat ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 079-02-18*

080-02-18

### **15.2 Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation aux directeurs adjoints du Service de la sécurité incendie**

PVC 002-18

Considérant la nécessité de désigner une personne du Service de la sécurité publique pour effectuer des transactions sur les véhicules de ce Service de la Ville de Shannon, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

**En conséquence ;**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) De désigner M. Nicolas Proulx, directeur adjoint aux opérations et M. Émile McCarthy, directeur adjoint à l'administration au Service de la sécurité publique pour effectuer des transactions sur les véhicules de ce Service de la Ville auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- 2) De mandater le Centre du camion DU-SO JAC-SIL pour l'entretien de la flotte de véhicules du Service de la sécurité publique de la Ville de Shannon ;

- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

081-02-18 **15.3 Démission de M. Maxime Lebeau, à titre de pompier premier répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la lettre de démission de M. Lebeau en raison de l'obtention d'un emploi à temps plein au sein d'une autre organisation publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accepter la démission de M. Maxime Lebeau, à titre de pompier premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) De remercier M. Lebeau pour ses services auprès de la communauté ;
- 3) D'autoriser et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

082-02-18 **15.4 Constitution d'une banque de noms – Postes de pompiers premiers-répondants**

Considérant la volonté du Conseil de s'assurer de rencontrer les normes requises en matière d'effectifs au Service de la sécurité publique lors de situations d'urgence ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage de postes de pompier premier-répondant en vue de constituer une banque de candidats pour combler des postes vacants, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

083-02-18 **15.5 Constitution d'une banque de noms – Postes de lieutenant**

Considérant la volonté du Conseil de s'assurer de rencontrer les normes requises en matière d'effectifs au Service de la sécurité publique lors de situations d'urgence ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage de postes de lieutenant en vue de constituer une banque de candidats pour combler des postes vacants, le cas échéant ;
- 2) Que la description de tâches corresponde aux recommandations des directeurs adjoints au Service de la sécurité publique ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

084-02-18 **15.6 Constitution d'une banque de noms – Postes de capitaine**

Considérant la volonté du Conseil de s'assurer de rencontrer les normes requises en matière d'effectifs au Service de la sécurité publique lors de situations d'urgence ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage de postes de capitaine en vue de constituer une banque de candidats pour combler des postes vacants, le cas échéant ;
- 2) Que la description de tâches corresponde aux recommandations des directeurs adjoints au Service de la sécurité publique ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

085-02-18 **15.7 Embauche de Mme Marie-France Lambert - Premier répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant l'expérience de Mme Marie-France Lambert à titre de premier-répondant ;

Considérant la nécessité de combler des postes de premier-répondant au Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation favorable des directeurs adjoints au Service de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Marie-France Lambert à titre de premier-répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis, le cas échéant ;
- 4) D'autoriser et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

086-02-18 **16.1 Levée de probation de Madame Éline Fleury, commis à la bibliothèque au Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire**

Considérant la Résolution 365-06-17 « Autorisation d'embauche d'un commis à la bibliothèque, poste à temps partiel » ;

Considérant l'entrée en fonction de Madame Fleury, le 6 juin 2017 ;

Considérant la recommandation favorable du Coordonnateur des loisirs ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) De lever la probation de Mme Éline Fleury au titre de commis à la bibliothèque, poste permanent à temps partiel ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

087-02-18 **16.2 Levée de probation de Madame Audrey-Anne Brûlé, technicienne en administration au Service des finances**

Considérant la Résolution 265-05-17 concernant l'embauche de Mme Audrey-Anne Brûlé ;

Considérant l'entrée en fonction de Madame Brûlé, le 15 mai 2017 ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice des finances ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) De lever la probation de Mme Audrey-Anne Brûlé ;
- 2) D'octroyer la permanence à Mme Brûlé comme technicienne en administration au Service des finances, poste permanent à temps partiel ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

088-02-18 **16.3 Levée de probation de Madame Mélanie Poirier, technicienne en administration et adjointe au greffe**

Considérant la Résolution 413-07-17 concernant l'embauche de Mme Poirier, datée le 10 juillet 2017 ;

Considérant la recommandation favorable de la Directrice des finances ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) De lever la probation de Mme Mélanie Poirier ;
- 2) D'octroyer la permanence à Mme Poirier comme technicienne en administration et adjointe au greffe, poste permanent à temps partiel ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

#### **17 CORRESPONDANCE**

---

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

#### **18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS**

---

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

#### **19 DIVERS**

---

Aucun élément traité ce mois-ci.

#### **20 PERIODE DE QUESTIONS**

---

À 20 h 25, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 23.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 25.**

**Adoptée à l'unanimité**

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>1</sup>

---

Le maire,  
Mike-James Noonan

---

Le directeur général adjoint et greffier,  
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.